

INTRODUCTION

L'éloge revient à Allah, le seigneur des mondes, et que la prière et le salut soient sur notre prophète Mohammed, sur sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Mon frère enseignant, voici certains conseils et indications que tu dois avoir à ton esprit :

1. L'obligation d'enraciner la croyance authentique dans les poitrines des étudiants, de les habituer à ce qui leur est profitable dans leur religion et leur vie courante, qu'ils comptent dans cela sur la récompense d'Allah, d'après Abou Houraira, qu'Allah l'agrée, l'envoyé d'Allah ﷺ a dit : «Lorsque meurt le fils d'Adam, ses actes s'interrompent sauf trois : l'aumône continuelle, une science dont on profite, un enfant vertueux qui invoque en faveur de lui »¹.
2. L'enseignant doit suivre comme modèle le prophète ﷺ dans toutes ses affaires, et qu'il soit un modèle vertueux comme dans le hadith : «l'exemple du savant qui enseigne les gens le bien et qui oublie sois même, comme la bougie, elle illumine les autres et brûle sois même »².
3. L'enseignant doit ressentir la lourde responsabilité qui est rattaché son cou et qui concerne l'éducation d'une génération de croyants en Allah et son envoyé. Qu'il prenne également conscience de la rétribution attribuée, l'envoyé d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui montre un bien, il obtiendra le même bien que celui l'accomplit »³.
4. L'enseignant doit être d'une tenue exemplaire et inspirant respect, qu'il regarde sa matière d'un œil de respect profond et d'un grand intérêt, qu'il travaille afin qu'il mette en place dans la classe une atmosphère d'amitié et de respect.
5. Il incombe à tout enseignant de cerner les limites de la matière de son cours, qu'il mette en ordre les points essentiels de cette matière suivant une méthode exemplaire qui correspond au niveau intellectuel des élèves. Il s'aide dans cela en revenant aux sources scientifiques et aux méthodes pédagogiques.
6. Exposer les questions et les réponses devant les étudiants en utilisant un procédé captivant et influent. Le professeur devra être attentif à ce que les élèves maîtrisent la récitation du coran en conformité avec ce qui est venu du prophète ﷺ.
7. L'enseignant est le meilleur des gens, d'après Abou Oumama al-Bahili, on a cité auprès du prophète ﷺ deux hommes, un adorateur et un autre savant, l'envoyé d'Allah ﷺ a dit alors : « le mérite du savant sur l'adorateur comme mon mérite

¹ Rapporté par l'imam Mouslim (hadith 3083).

² Rapporté par Tabari dans al-mou`djam al-kabir (2/1681) et authentifié par Albani dans sahih al-djami` (2/5831).

³ Rapporté par l'imam Mouslim (hadith 3509).

sur le plus faible de parmi vous ». Puis l'envoyé d'Allah ﷺ dit : «Allah et ses anges et les gens des cieux et des terres, jusqu'à la fourmi dans son trou et le poisson prient sur l'enseignant aux gens le bien »⁴.

8. L'enseignant doit porter un grand intérêt à mettre en place un pont entre les étudiants et l'actualité de leur quotidien et tout ce qui se passe dans leur société. On leur donne des exemples concrets de leur quotidien afin qu'ils prennent conscience que les fondements de cette religion sont vivants et qu'ils sont valables en tout temps et tout lieu.
9. Développer le sentiment de l'étudiant de compter sur Allah puis, ensuite sur soi-même et l'utilisation du temps vide dans ce qui lui est profitable dans la vie de l'au-delà et celle d'ici-bas.
10. La méthodologie pour puiser un noble hadith qui est conforme aux étapes suivantes :
 1. Si le hadith est présent dans les deux authentiques ou l'un d'eux, on s'en tiendra à cela.
 2. S'il n'est pas présent dans les deux authentiques ou l'un d'eux, on le cherche dans les quatre livres des sunnanes.
 3. S'il n'est pas présent dans les quatre livres des sunnanes, on cherchera alors dans le reste des neuf livres.
 4. S'il n'est pas présent dans les neuf livres, on cherchera dans le reste des livres de hadiths.
11. la version du hadith est du premier livre cité sauf si l'on indique qu'elle est celle d'un livre bien précis.
12. Il a été placé à la fin de la matière, un tableau permettant de distribuer le contenu de la matière suivant le nombre de cours et les cours dans le séminaire entier. Tout ceci afin de faciliter la responsabilité de connaître le temps que le professeur a besoin pour terminer la matière et le séminaire.

Mon frère, l'étudiant, dans ces quelques points, des conseils que tu dois avoir à l'esprit.

1. Sache que la science ne s'obtient que par l'apprentissage et l'effort, ceux qui ont la crainte d'Allah le plus, ce sont les savants. Allah a voulu pour toi le bien, car d'après Abou Houraira, qu'Allah l'agrée, a dit que l'envoyé d'Allah a dit : « la science s'obtient par l'apprentissage, la douceur s'obtient

⁴ Rapporté par Tirmidhi (hadith 2609) et authentifié par Albani dans sahih al-djami` (2/4213) et al-michkate (hadith 213).

en s'efforçant de l'acquérir, celui qui s'efforce à chercher le bien, on lui donne, celui qui se protège du mal sera protégé »⁵.

2. Sache que le mérite de la science est meilleur que le mérite de l'adoration, alors qu'en est-il si la science est une fondation et non un surplus, comme dans le hadith de Houdayfah ibn al-yaman, qu'Allah l'agrée : « l'envoyé d'Allah ﷺ a dit : « le mérite de la science est mieux que le mérite de l'adoration, et le meilleur de votre religion l'abstention »⁶.
3. Puis, ta sortie pour apprendre la science, est un des chemins du paradis, et l'ensemble des créatures demandent pour toi pardon, et tu deviens l'héritier des prophètes, d'après Kathir Ibn Quaiss : « j'étais assis avec Abou darda dans la mosquée de *dimachq*, un homme lui vint alors et lui dit : « Ô Abou darda, je suis venu à toi depuis la ville du prophète ﷺ pour un hadith dont il m'est parvenu que tu le racontes du prophète ﷺ, je ne suis pas venu pour un besoin ». Il dit : « j'ai entendu le prophète ﷺ dire : « celui qui emprunte une voie il y cherche une science, Allah lui fait prendre une des voies du paradis, certes les anges rabaisent leurs ailes par satisfaction de l'étudiant en science. Ceux qui sont dans les cieux et la terre, les poissons au cœur de la mer demandent pardon pour le savant. La préférence du savant sur l'adorateur comme la préférence de la lune, la nuit ou elle est pleine, sur l'ensemble des astres. Les savants sont les héritiers des prophètes, les prophètes n'ont pas laissé en héritage des dinars et non plus des dirhams, ils ont laissé la science, celui qui la prend, a pris une part énorme »⁷.
4. De plus, l'apprentissage de la science et le rassemblement autour d'elle est une cause de l'enveloppement de la miséricorde et de la descente de la sérénité, d'après Abou Mouslim qui dit : « je témoigne d'Abou Houraira et de Abou Sa'id al-Khoudri qu'ils ont témoigné du prophète ﷺ qu'il a dit : « Il n'y a pas de gens qui s'assoient pour se rappeler Allah, exalté soit-il, sans que les anges les entourent et que la miséricorde les enveloppe et qu'Allah les citent devant ceux qui sont auprès de lui »⁸.
5. Ton intention doit être pure, uniquement pour Allah, et prends garde de chercher à gagner cette vie d'ici-bas car d'après Abou Houraira, le prophète ﷺ a dit : «Celui qui apprend une science dont on espère par elle le visage d'Allah, exalté soit-il, il l'apprend uniquement pour atteindre un bien de

⁵ Rapporté par a-Daraqoutni dans son livre *al-afrad* (10-29266) et rendu bon par Albani dans *sahih al-djami`* (1/2328) et *a-silsila a-sahihah* (hadith 342).

⁶ Rapporté par a-Daraqoutni dans son livre *al-awssat* (hadith 3972) et al-hakim dans *al-moustaderak* (1/92) et authentifié par Albani dans *sahih al-targhib wa a-tarhib* (1/65).

⁷ Rapporté par Abou Dawoud (hadith 3179) et Tirmidhi (hadith 3606) et Ibn Madjah (hadith 219) et rendu bon par Albani dans *sahih a-targhib wa a-tarhib* (1-68)

⁸ Rapporté par Mouslim (hadith 4868).

cette vie d'ici-bas, il ne trouvera pas *`arfa* du paradis, c'est à dire son odeur»⁹.

6. Puis applique ce que tu as appris, d'après Zayd Ibn al-Arqam qui dit : « je ne vous dit que comme le prophète ﷺ a dit, il disait : «Ô mon seigneur je me protège auprès de toi contre l'incapacité, la paresse, la poltronnerie, l'avarice, la mauvaise vieillesse et le supplice de la tombe. Ô mon seigneur apporte à mon âme sa piété, et purifie-la, tu es le meilleur qui l'a purifié, tu es son maître et son protecteur. Ô mon seigneur je me protège auprès de toi contre une science qui ne profite pas, et d'un cœur qui n'a pas la crainte (de toi) et d'une âme qui ne se contente pas et d'une invocation dont on ne donne pas suite »¹⁰
7. Puis propage cette science et enseigne la à autre que toi, et ne dissimule pas la science, d'après Abou Houraira, qu'Allah l'agrée, le prophète ﷺ a dit : « l'exemple de celui qui apprend la science puis ne la transmet pas, comme celui qui accumule un trésor et ne dépense (en bien) rien de lui»¹¹.
8. Saches que ce centre et ces classes et ses programmes, sont des aumônes continuelles, cela a été placé pour toi et tes frères, alors prends soins de tout cela afin qu'un autre que toi en profite.

Nous demandons à Allah l'Immense, le seigneur du trône immense qu'Il accorde réussite à tous dans son obéissances et la conformité à son ordre et l'éloignement de ses interdits.

Et que la prière et le salut d'Allah soient sur notre prophète Mohammed, sa famille et ses compagnons.

Traduit de l'arabe par Abdelmalik Abou Adam al-Firansi – Joubail – Royaume d'Arabie Saoudite – Cha`bane 1429 – Aout 2008 -

1ère édition, 2008/1429

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte.

⁹ Rapporté par Abou Dawoud (hadith 3179) et Ibn Madja (hadith 248) et authentifié par Albani dans *sahih a-targhib wa a-tarhib* (1-99)

¹⁰ Rapporté par Mouslim (hadith 3509).

¹¹ Rapporté par Tabarani dans *al-awssat* (hadith 693) et Abou nou`aim dans *al-houliya* (4/71) et Ibn `adi dans *al-kamil* et authentifié par Albani dans *sahih al-djami`* (2/5835).

LA DEMANDE DE PROTECTION ET LA BASMALA ET SES REGLES

QUAND ON LIT LA DEMANDE DE PROTECTION

Allah, Le Très Haut a dit :

﴿وَمَا يَرَعَنَّكَ مِنَ الشَّيْطَانِ نَزْغٌ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ إِنَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ﴾

"Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allah. Car Il entend, et sais tout" (Les limbes – 200)

﴿فَإِذَا قَرَأْتَ الْقُرْآنَ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ﴾

"Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre le Diable banni" (les abeilles – 98)

Le premier avis : un groupe de lecteur de Coran et d'autre ont dit : "La demande de protection après la récitation, leur preuve est qu'ils se sont basés sur l'apparence de l'exposition du deuxième verset et afin de repousser la vanité de soi-même après avoir terminé la lecture.

Le deuxième avis : "La demande de protection est en début de lecture et après".

Le troisième avis : "c'est ce qui est connu et la parole de la plupart des savants, la demande de protection est avant la lecture afin de repousser les troubles que le diable insuffle dans le cœur de l'homme, et la signification du deuxième verset auprès d'eux : "lorsque tu veux la lecture" comme la parole d'Allah suivant :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قُمْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ إِلَى الْمَرَافِقِ﴾

" Les croyants! Lorsque vous vous levez pour la Salat, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes" (la table servie – 6)

PARMI LES BENEFICES DE LA DEMANDE DE PROTECTION

- La purification de la bouche de ce qu'elle a contracté comme distraction, de la perversité.
- Pour la récitation de la parole d'Allah.
- Demander la protection d'Allah.
- La reconnaissance de la puissance d'Allah, et la faiblesse de l'homme et de son impuissance pour ce qui est de résister à cet ennemi déclaré.

LA SIGNIFICATION DE LA FORMULE DE PROTECTION

Le sens de "je demande la protection d'Allah contre le Diable banni " c'est à dire "je me réfugie auprès d'Allah du diable banni afin qu'il ne me fasse point de mal dans ma religion et ma vie ou qu'il m'empêche de faire le bien ou m'incite à faire le mal.

LE STATUT DE LA FORMULE DE PROTECTION

La plupart des savants disent qu'elle est préférable, conseillé (*mousta`hab*, le prophète ﷺ) la prononcer continuellement et elle repousse le diable.

LA SIGNIFICATION DE "LE DIABLE BANNI"

Le mot diable (*a-chaytane*) est issu du terme "*chatana*" (qui est un verbe) c'est à dire être éloigné, alors il est, en ce sens, loin de par sa nature et par sa perversité de tout bien. Ou ce mot est issu de "*chaata*" (qui est également un verbe) c'est à dire brûler, incendier, alors il est, en ce sens, créer de feu.

Le mot banni veut dire : il est banni et chassé de tout bien.

LA SIGNIFICATION DE LA "BASMALA"

Elle veut dire : je débute chaque chose par le nom d'Allah Le Très Haut qui signifie l'adoré dont la miséricorde a englobé toutes choses.

LA "BASMALA" EST-ELLE UN VERSET OU NON

D'après Ibn Abbas, il dit : "Le prophète ﷺ ne connaissait pas la séparation des sourates jusqu'à la descente de "*Au nom d'Allah le tout miséricordieux, le très miséricordieux*"¹². Les savants sont unanimement d'accord qu'elle est un des versets de la sourate "les fourmis", puis ils sont en désaccord, est-ce qu'elle un verset du début de chaque sourate, ou qu'elle est un verset de la Fatiha sans l'être pour les autres, ou bien elle est une séparation entre chaque sourate. Ce qui est le plus fort du point de vue argumentatif c'est qu'elle est une séparation entre chaque sourate comme le démontre le hadith précédent.

RECITE-ON LA "BASMALA" A VOIX HAUTE OU BASSE ?

Ceux qui disent que c'est un verset de la Fatiha, voient que l'on doit la réciter à voix haute et ceux qui ne voient pas cela alors ils la récitent à voix basse. Ce qui est, au sujet des quatre califes, sur, c'est qu'ils la récitaient à voix basse. C'est également l'école de jurisprudence de Abou Hanifa et de A-Thawry et de Ibn Hanbal. La parole finale : il a été rapporté du prophète ﷺ qu'il a cité la basmala à voix haute et basse et que les savants sont, par consensus, d'accord pour valider les deux avis.

SES MERITES

D'après Abou Malik, un homme qui dit : "j'étais derrière le prophète ﷺ sur sa monture, alors sa monture s'est cabrée, je dis alors : "que le diable périsse" Il dit alors : "Ne dit pas : "que le diable périsse" car si tu dis cela il va prendre de la grandeur jusqu'à qu'il devienne comme un édifice et qu'il dise : "par ma force", mais dis plutôt : "au nom

¹² Rapporté par Abou Dawoud (hadith 669) et authentifié par Albani dans *Sahih al-djami`* (4864) et *sahih Abi Dawoud* (754).

d`Allah" car si tu dis cela alors il (le diable) s`amincira jusqu`à qu`il devienne comme la mouche"¹³.

LES MOMENTS OU IL EST PREFERABLE DE FORMULER LA BASAMALA

1. au moment de rentrer dans les toilettes.
2. Au début de l`ablution.
3. au moment de manger.
4. au moment d`égorger sachant que certains savants en voient le caractère obligatoire.
5. au moment du rapport intime, d`après Ibn Abbas, qu`Allah les agrée, dit : "Le prophète ﷺ a dit : "Si l`un de vous veut s`approcher de sa femme en disant : "Au nom d`Allah, Ô mon seigneur écarte-nous du diable et écarte du diable ce que tu nous a octroyé (comme enfant)", alors s`il leur est prédestiné un enfant, le diable ne lui causera, à jamais, point de mal"¹⁴.

LES QUESTIONS

- ✓ **Première question** : Les savants ont divergé pour ce qui est du moment de la récitation de la demande de protection, était-elle avant la récitation où après, cite la parole la plus forte avec sa preuve ?
- ✓ **Deuxième question** : Cite la signification de la demande de protection et son statut.
- ✓ **Troisième question** : cite le sens de "le diable maudit".
- ✓ **Quatrième question** : Est-ce que la *basmla* est considéré comme un verset ou non ?
- ✓ **Cinquième question** : Prononce-t-on la *basmla* à voix haute ou basse ?
- ✓ **Sixième question** : cite trois moments où il est préférable de citer la *basmla*.

¹³ Rapporté par Abou Dawoud (hadith 4330) et authentifié par Albani dans *sahih Abi Dawoud* (hadith 4982).

¹⁴ Rapporté par Al-boukhari (hadith 5909) et Mouslim (2591).

L'EXPLICATION DE SOURATE L'OUVERTURE (AL-FATIHA)

LES NOMS DE LA FATIHA

1. L'ouverture du livre (*fatihatou al kitab*), car par elle l'écrit du livre commence et par elle on commence la prière (oralement). 2. La mère du livre (*Oum al-kitab*) La mère du coran (*Oum al-Qourane*) car les significations du coran reviennent à son contenu. 3. les sept répétés car la récitation de ses sept versets est répétée durant la prière 4. Le sublime coran 5. L'éloge ou la louange (*al-hamd*) 6. La prière 7. La guérison (*a-chifa*) 8. La formule de conjuration (*a-rouquiya*) 9. La base du coran 10. La protection (*al-waquiya*) 11. La suffisante (*al-kafiya*) 12. la sourate de la prière 13. Le trésor (*al-kanzou*).

LE LIEU DE SA DESCENTE

Cette sourate est descendue à la Mecque, suivant l'avis le plus authentique.

SES BIENFAITS

D'après Abou Hourayra : le prophète ﷺ sortit vers Oubay Ibn Ka`ab puis lui dit alors qu'il priait : "Ô Oubay", Oubay se tourna sans lui répondre puis il allégea sa prière puis se dirigea vers le prophète ﷺ puis lui dit : "Que la paix soit sur toi, Ô envoyé d'Allah", le prophète ﷺ dit alors : "Et sur toi que la paix soit, Ô Oubay qu'est-ce qui t'as empêché de me répondre lorsque je t'ai interpellé?" Il dit alors : "j'étais en prière Ô envoyé d'Allah" Il dit : "Ne trouves-tu pas dans ce qu'Allah m'a révélé :

" يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اسْتَجِيبُوا لِلَّهِ وَلِلرَّسُولِ إِذَا دَعَاكُمْ لِمَا يُحْيِيكُمْ "

"Ô vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie"

Il dit : "certes, et je ne recommencerais pas si Alla veut" Il dit : "Aimerais-tu que je t'apprennes une sourate qui n'a pas d'équivalente dans ce qui est descendu dans la thora et l'évangile et le zabour et le discernement" Il dit : "oui Ô envoyé d'Allah" le prophète d'Allah dit alors : "Comment tu récites dans ta prière?" il récita alors la mère du livre (*oum al-kitab*), le prophète d'Allah dit alors : "par celui qui a mon âme dans sa main, il n'y a rien d'équivalent à elle dans ce qui est descendu dans la thora et l'évangile et le zabour et le discernement, elle est les sept répétés et le sublime coran qui m'a été donné"¹⁵.

D'après Ibn Abbas, il dit : "Au moment ou Djibril (Gabriel) était assis auprès du prophète ﷺ lorsqu'il entendit un bruit provenant d'en haut, il releva la tête, il dit alors: "Ceci est une porte du ciel qui a été ouverte ce jour, elle ne s'ouvrira que ce jour, uniquement" il descendit alors d'elle un ange, il dit alors : "Ceci est un ange qui descend sur terre, il ne descendra que ce jour uniquement" il salua et dit : "Je vous fais la bonne annonce de deux lumières qui m'a été donné, elles n'ont point été

¹⁵ Rapporté par Tirmidhi (hadith 2800) et authentifié par Albani dans *sahih a-tarhib wa a-tarhib* (hadith 1453).

données à un prophète avant toi : la *fatiha* du livre et les derniers versets de sourate la vache, tu ne lis point une lettre d'elles sans qu'on t'accorde son contenu"¹⁶.

D'après Abou Houraira, qu'Allah l'agrée, le prophète ﷺ dit : "celui qui prie une prière et qui ne récite pas la *fatiha* du livre alors elle est incomplète (répétant cela trois fois). On dit alors à Abou Houraira : "Nous sommes derrière l'imam" il dit alors : "lis la en toi-même car j'ai entendu le prophète ﷺ dire : "Allah, Le Très Haut, a dit : "J'ai divisé la prière entre moi et mon serviteur en deux parties, et pour mon serviteur ce qui l'a demandé, lorsque le serviteur dit : "Louange à Allah seigneur des mondes" Allah, Le Très Haut, dit : "mon serviteur m'a fait éloge" et lorsqu'il dit : "Le tout miséricordieux, le très miséricordieux" Allah, Le Très Haut, dit : "mon serviteur m'a glorifié" et lorsqu'il dit : "Le maître du jour des comptes" Allah, Le Très Haut, dit : "mon serviteur m'a magnifié" et dit une autre fois : "mon serviteur a remis (ses affaires) à moi" et lorsqu'il dit : "c'est toi seul dont nous adorons et toi seul dont nous implorons le secours" Il dit : "ceci est entre moi et entre mon esclave et pour mon serviteur ce qu'il a demandé, lorsqu'il dit : " Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés" Il dit : "Ceci est pour mon serviteur et pour mon serviteur ce qu'il a demandé"¹⁷.

LE STATUT DE LA LECTURE DE LA FATIHA DURANT LA PRIERE

Il y a trois avis sur ce sujet :

1. la lecture est obligatoire pour celui qui préside la prière (l'imam), pour ceux qui sont présidés (derrière l'imam) et celui qui prit seul, ceci est l'avis de chafi'i, et ceci d'après le hadith précédent et le hadith de `Oubata Ibn a-saamite : Le prophète ﷺ a dit : "pas de prière pour celui qui ne récite pas la *fatiha* du livre"¹⁸
2. elle n'est pas obligatoire pour celui qui est présidé que ce soit durant la prière à haute voix ou à voix basse, et ceci d'après le hadith Djabir : le prophète ﷺ a dit : "celui qui a un imam alors la récitation de l'imam est pour lui récitation"¹⁹.
3. La récitation est obligatoire pour celui qui est présidé durant la prière à voix basse et non obligatoire dans la prière à voix haute et ceci d'après le hadith de Abou houraira : Le prophète ﷺ a dit : "L'imam a été placé afin qu'il soit suivi, lorsqu'il dit : "*Allahou akbar*" alors dites le, lorsqu'il récite alors faites silence et lorsqu'il dit "qu'Allah entende celui qui le loue" alors dites : "Ô notre seigneur, la louange est à toi"²⁰. c'est l'ancienne parole de l'imam Chafi'i, qu'Allah lui fasse miséricorde.

¹⁶ Rapporté par Mouslim (hadith 1339).

¹⁷ Rapporté par Mouslim (hadith 598).

¹⁸ Rapporté par Boukhari (hadith 714) et Mouslim (hadith 595).

¹⁹ Rapporté par Ibn Madja (hadith 840) et authentifié (hadith *hassan*) par Albani dans *sahih al-djami`* (hadith 6487).

²⁰ Rapporté par Boukhari (hadith 692) et Mouslim (hadith 620).

⇒ L'avis le plus fort est le premier, et seul Allah sait.

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ﴾

"Les louanges à Allah, Seigneur des mondes"

"Les louanges" ⇒ l'article défini indique l'ensemble des genres et des catégories de l'éloges et qu'elles sont toutes pour Allah, Le Très Haut.

"à Allah" ⇒ le nom propre du seigneur, c'est à dire le nom du seigneur Le Très Haut, on dit qu'il est le nom le plus grand, car il est caractérisé par l'ensemble des attributs, dans les deux authentiques, d'après Abou Houraira, qu'Allah l'agrée, le prophète ﷺ a dit : "Allah possède quatre vingt dix neufs noms, cent moins un, celui qui les apprend rentrera au paradis"²¹. Et le sens de "apprend" : comprendre leur véritable signification et agir en conséquence et les mémoriser.

"Les louanges à Allah" ⇒ une gratitude, une reconnaissance pure envers lui et qui n'est absolument point dédié à ce qui est adoré en dehors de lui.

"Seigneur" ⇒ Le seigneur est le maître gérant, et on ne dit pas "le seigneur" avec l'article défini si ce n'est dans l'unique droit d'Allah Le Très Haut. Et on ne peut utiliser ce nom pour un autre qu'Allah sauf s'il est annexé comme : "le seigneur de la demeure, le seigneur du sabre (qui a pour sens "le propriétaire"), par contre "le seigneur" on l'emploie uniquement pour Allah, Le Très Haut. La formation des créatures par Allah est de deux catégories :

1. Formation générale : c'est en fait la création des créatures, leur subsistance, et leur guidance pour ce qui est de leurs intérêts.
2. Formation particulière : elle est pour ses proches, il les éduque par la foi, les fait réussir dans celle-ci et dissipe d'eux ce qui en détourne.

"Des mondes" : le pluriel de monde, et c'est tout ce qui est existant en dehors d'Allah, exalté soit-il, et les mondes sont les catégories de créatures dans les cieux et la terre, la mer et la terre, donc les humains sont un monde, les djinns sont un monde, les anges sont un monde (...)

﴿الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ﴾

"Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux"

"Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux" ⇒ Deux noms qui sont tirés de la miséricorde, la clémence avec une connotation d'amplification. *Le Tout Miséricordieux (a-rahman)* est plus appuyé dans son sens que *le Très Miséricordieux (a-rahim)*.

²¹ Rapporté par Boukhari (hadith 2531) et Mouslim (hadith 4836).

"Le Tout Miséricordieux" ⇨ c'est à dire qu'il fait miséricorde au gens de la terre et de l'au-delà et "le Très Miséricordieux" ⇨ est spécial pour les croyant le jour du jugement comme Allah a dit :

﴿وكان بالْمُؤْمِنِينَ رَحِيمًا﴾

"Et Il est le très Miséricordieux envers les croyants" (les coalisés - 43)

Al-Qortobi a dit : "Il s'est décrit comme étant Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux après sa parole : "Seigneur des mondes" pour que cela rentre dans le domaine de l'encouragement après la menace"²².

"Le Tout Miséricordieux" ⇨ c'est un nom que les hommes ne peuvent adopter, et il n'est pas parmi que l'on nomme un d'entre eux avec ce nom, il est propre à Allah Le Très Haut, et lorsque Moussaylama le menteur s'est aventuré à se nommer "le tout miséricordieux de al-Yamama", Allah l'a habillé par le voile du mensonge (il fut connu pour être le menteur) et fut nommer "Moussaylama le menteur".

D'après les règles sur lesquelles les prédécesseurs de cette communauté (*salaf*) sont unanimement d'accord : la foi en Allah et ses attributs et des règles propres aux attributs, ils croient donc qu'Il est le tout miséricordieux qui fait clémence à ses créatures et ceci est de même pour tous les attributs.

﴿مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ﴾

"Maître du Jour de la rétribution"

"Maître" (*Malik*) ⇨ à propos de ce nom, plusieurs lectures sont advenues : ملك Malik et مالك Maalik (prolongation des sons "a" avec le alif).

La royauté n'est pas spécialement propre au jour dernier sans la vie d'ici-bas, car Il est le maître de la vie d'ici-bas et du jour dernier comme cela a précédé dans le verset "le seigneur des mondes". Mais l'annexion au jour du jugement afin de faire apparaître que ce jour-là personne ne pourra prétendre ce qu'il ne possède et personne ne pourra parler que par l'autorisation d'Allah.

Le jour de la rétribution, est le jour des comptes faits aux créatures, c'est le jour du jugement. Ce jour est désigné par beaucoup de noms comme القارعة *al-qari'a*, الصاححة *a-sakhah*, الطامة *a-tamah*, الواقعة *al-waqi'ah*.

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ﴾

"C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours"

"C'est Toi [Seul]" ⇨ c'est un complément d'objet qui précède le sujet et verbe ("nous adorons") dans le but de l'exclusivité, afin que celui qui parle rend un sens exclusif à ce qu'il veut exprimer hautement.

²² Tafsir Ibn Kathir (1/25).

"Que nous adorons" ⇨ l'adoration au sens littéral est l'humiliation (*a-dhul*), on dit : "un chemin piétiné, foulé (*mou`abad*), un chameau accablé, c'est à dire humilié". Et dans la législation ce qui réunit l'amour parfait ainsi que l'humilité et la peur. (Le cheikh de l'islam Ibn Taymiyya l'a défini comme étant : "un nom qui englobe tout ce qu'Allah aime et agréé comme paroles et actes, extérieurs et intérieurs").

Certains prédécesseurs ont dit : "le secret du coran est la *fatihah* et le secret de la *fatihah* est ce mot"²³

"C'est Toi [Seul] que nous adorons" ⇨ c'est à dire nous n'adorons que toi et nous portons notre pleine confiance qu'en toi et ceci est la parfaite obéissance.

"Et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours" ⇨ *al-isti`anah* est l'action de compter sur Allah Le Très Haut dans ce qui est de l'apport d'intérêts et le rejet de tout ce qui est néfaste tout en aillant une confiance en Allah dans l'acquisition de cela.

"C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours" : La première phrase ("C'est Toi [Seul] que nous adorons") est le désaveu de tout polythéisme, et la deuxième phrase (*et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours*) c'est le désaveu de toute capacité, de toute force.

Dans ce verset : le changement durant le discours de la troisième personne à la première personne par cette parole : "C'est Toi" est très judicieux car le serviteur après avoir fait l'éloge d'Allah, après l'avoir glorifié et magnifié, puis après avoir désavoué toute adoration en dehors de lui et toute demande d'aide à un autre que lui, c'est comme s'il s'était rapproché d'Allah, Le Très Haut, et comme s'il s'était présenté devant Allah, alors, à ce moment, il lui parle à la première personne par sa parole : "C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours".

"C'est Toi [Seul] que nous adorons" précède "et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours", car l'adoration est l'objectif, le but et la demande d'aide est le moyen d'y parvenir, c'est aussi de l'ordre du général (l'adoration) qui précède le particulier (la demande d'aide étant une forme d'adoration) et également son droit précède le droit d'autrui.

﴿اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ﴾

"Guide-nous dans le droit chemin"

Lorsque l'éloge à celui à qui on demande a été faite préalablement, il était judicieux de demander ensuite sa requête, et ceci est la meilleure des situations pour le demandeur qui est de louer celui à qui l'on demande, puis demander ensuite sa requête et celle de ses frères par sa parole : "Guide-nous dans le droit chemin". Dans cela, nous trouvons un argument prouvant l'incitation à la sollicitation d'Allah par ses nobles attributs et par les actions vertueuses, dans cette sourate, il (le serviteur) a fait l'éloge d'Allah, il l'a glorifié et magnifié par ses attributs : "Seigneur de l'univers, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Maître du Jour de la rétribution", puis il l'a exclusivement défini par l'adoration et la demande d'aide. Donc, après qu'il ai présenté devant son seigneur ces

²³ Tafsir Ibn kathir (1/26)

actes vertueux, il a mis en avant sa requête et celle de ses frères qui est la demande de guidance sur le droit chemin.

Lorsque le musulman concentre son regard sur les versets du coran, il s'aperçoit que l'ensemble des versets propres aux invocations, sont impérativement précédées de la sollicitation d'Allah, Le Très Haut, par son entité, son essence, ses nobles noms et attributs, ou par les œuvres pieuses par lesquelles on se rapproche du Très Haut. Allah dit sur la langue de *Thou a- nouné* (Younouss), que la paix soi sur lui :

﴿أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ سُبْحَانَكَ إِنِّي كُنْتُ مِنَ الظَّالِمِينَ﴾

"Pas de divinité, méritant l'adoration, à part Toi! Pureté a Toi! J'ai été vraiment du nombre des injustes" (les prophètes - 87)

Il a donc sollicité Allah par son unicité et sa pureté (de tous défauts), par l'aveu de son péché accompagné du regret de négligence, cela est donc au titre de repentir.

"Guide-nous" : c'est à dire "montre-nous", "oriente-nous" et "accorde-nous". La guidance est de deux catégories :

1. Guidance propre à l'indication et l'orientation : toute personne la détient, comme Allah, Le Très Haut a dit :

﴿وَإِنَّكَ لَتَهْدِي إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ﴾

"Et en vérité tu (Mouhammed) guides vers un chemin droit" (La consultation - 52)

2. Guidance propre à l'accord divin (*a-tawfiq*) : Celle-là seul Allah, Le Très Haut, la détient :

﴿إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ﴾

"Tu (Mouhammad) ne diriges pas celui que tu aimes : mais c'est Allah qui guide qui Il veut" (Le récit - 56)

"Dans le droit chemin" : c'est à dire la voie qui ne contient pas de tortuosité, c'est l'islam authentique, dépourvu de toute augmentation, de toute suppression, niant toutes innovations et hérésies. Cette invocation est la plus profitable et la plus complète, c'est pour cela que l'homme est obligé de la prononcer dans chaque unité de sa prière.

﴿صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ﴾

"Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés"

"Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs" : explique le droit chemin, et ceux dont Allah a comblés de faveur sont ceux qui sont cités dans la sourate les femmes, Le Très Haut a dit :

﴿ وَمَنْ يُطِيعِ اللَّهَ وَالرَّسُولَ فَأُولَٰئِكَ مَعَ الَّذِينَ أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ مِنَ النَّبِيِّينَ وَالصَّادِقِينَ وَالشُّهَدَاءِ وَالصَّالِحِينَ وَحَسُنَ أُولَٰئِكَ رَفِيقًا ﴾

"Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits: les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels compagnons que ceux-là!" (Les femmes – 69)

" Non pas de ceux qui ont encouru Ta colère " : c'est à dire la voie de ceux qui ont encouru ta colère les juifs, car ils ont connu la vérité et il ne l'ont pas suivi.

" Ni des égarés " : c'est à dire la voie des égarés qui sont les chrétiens car ils ont ignoré la vérité et ne se sont pas guidés. Il a insisté sur cette la parole par "et ni", afin qu'il montre que les deux voies sont fausses : la voie des juifs et des chrétiens, et que la voie des gens de la foi regroupe :

1. La science de la vérité.
2. se conformer à elle par l'acte.

Les juifs ont omis l'acte, les chrétiens ont omis la science, c'est pour cela que la colère concerne les juifs, car celui qui connaît et délaisse (l'acte) mérite la colère contrairement à celui qui ignore.

"Amine"

⇒ Qui a pour sens : Ô mon seigneur, exauce.

Le statut de dire "amine" :

Il est recommandé à celui qui est en dehors de la prière de dire "amine", et cela est encore plus appuyé pour celui qui prie, qu'il soit seul, en groupe en tant qu'imam ou derrière lui, en conformité avec ce qui est venu de Abou Hourraira qui dit que le prophète ﷺ a dit : "si l'imam dit "amine" alors dites "amine" si celui dont son amine correspond avec celui des anges, ses péchés passés lui seront pardonnés". Ibn Chihab a dit : " Le prophète ﷺ disait "amine"²⁴. Dans une autre version : "si l'un d'entre vous dit : "amine" et que les anges disent, dans le ciel, "amine" et que l'un correspond avec l'autre, alors ses péchés antérieures lui seront absous"²⁵.

Ceci indique, que celui qui dit amine pour l'invocation, c'est comme s'il l'avait prononcée. C'est dans ce sens que certains ont dit que celui qui est derrière l'imam ne lis pas la *fatihah* car lorsqu'il dit amine, cela est de l'ordre de la récitation de la *fatihah*.

CONCLUSION

Cette sourate regroupe :

1. L'éloge d'Allah.
2. La glorification faites à Allah.

²⁴ Rapporté par Boukhari (hadith 738) et Mouslim (hadith 718).

²⁵ Rapporté par Boukhari (hadith 739) et Mouslim (hadith 719).

3. La louange faite à lui par la citation de ses noms parfaits qui impliquent ses nobles attributs.
4. Le rappel du jour dernier.
5. L'orientation d'Allah de ses serviteurs envers l'humilité vouée à lui et sa requête, également de se désavouer de sa propre capacité et de sa propre force.
6. Et envers la pure intention (*ikhlass*) pour l'adoration et son unicité, et son éloignement de tout associé et d'égal.
7. Et envers la requête faite à Allah pour la guidance vers le droit chemin.
8. Elle englobe la motivation pour ce qui est des bonnes actions, et également la mise en garde des voies fausses pour ne pas qu'ils soient ressuscités le jour du jugement qui sont ceux qui ont encouru la colère d'Allah.

LES ASPECTS DOGMATIQUES DE LA SOURATE :

✓ Cette sourate comprend les trois catégories de l'unicité, l'unicité dans la souveraineté est prise de la parole du Très Haut :

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ﴾

"Les louanges à Allah, Seigneur des mondes"

L'unicité dans l'adoration est prise de la parole du Très Haut :

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ﴾

"C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours"

L'unicité des noms et attributs – qui revient à attester les attributs parfaits à Allah et lui nier les attributs d'imperfections – est prise de la parole du Très Haut :

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ﴾

"Les louanges à Allah"

Allah a annexé le bienfait à lui, pureté à lui, dans sa parole :

﴿صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ﴾

"Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs"

Et il a effacé le sujet du terme "colère" dans la parole du Très Haut :

﴿غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ﴾

"Non pas de ceux qui ont encouru Ta colère"

Malgré qu'il soit le sujet de cela en toute vérité.

✓ La sourate comprend l'attestation de la prédestination et que l'homme est auteur de ses actes en toute vérité, contrairement à la croyance des *qadariya* et des

djabariya, elle comprend même la réfutation contre l'ensemble des gens de l'innovation et de l'égarement, dans la parole du Très Haut :

﴿اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ﴾

"Guide-nous dans le droit chemin"

Et on y trouve qu'Il, pureté à lui, il est l'unique dans l'action de guider et d'égarer, non comme dit la secte des *qadariya* : "Les hommes, ce sont eux qui choisissent et font cela", ils argumentent par ce qui est ambiguë dans le coran et délaisse ce qui est évident et qui contredit leur avis. Et il est advenu dans le hadith de `Aïcha, qu'Allah l'agrée, a dit : "Le prophète ﷺ a récité ce verset" :

﴿هُوَ الَّذِي أَنْزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ وَأُخَرُ مُتَشَابِهَاتٌ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ

تَأْوِيلِهِ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ يَقُولُونَ آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِنْ عِنْدِ رَبِّنَا وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ﴾

"C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au coeur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent: <Nous y croyons: tout est de la part de notre Seigneur!> Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent" (La famille d'Imrane, 7)

Elle dit : "Le prophète ﷺ a dit : Lorsque que tu vois ceux qui suivent les versets à équivoque, ce sont ceux qu'Allah a nommé alors prend garde d'eux"²⁶. Il n'y a donc pas, grâce à Allah, dans le coran, pour l'innovateur de preuve.

✓ La sourate comprend l'attestation de la prophétie, dans la parole du Très Haut :

﴿اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ﴾

"Guide-nous dans le droit chemin"

Car cela est impossible sans le message prophétique.

✓ La sourate comprend l'obligation de la pureté d'intention (*al-ikhlass*) et cela est dans la parole du Très Haut :

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ﴾

"C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours"

✓ L'attestation de la rétribution des actes et de la résurrection des corps et cela est dans la parole du Très Haut :

﴿مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ﴾

²⁶ Rapporté par Boukhari (hadith 4183) et Mouslim (hadith 4817).

"Maître du Jour de la rétribution"

LES QUESTIONS

- ✓ **Première question** : cite cinq noms de sourate *al-fatiha*, et ou est-elle descendu ?
- ✓ **Deuxième question** : Cite deux hadiths concernant le mérite de cette sourate.
- ✓ **Troisième question** : Les savants ont divergé sur le statut de la récitation de la *fatiha* en trois avis, cite-les en rappelant l`avis le plus fort.
- ✓ **Quatrième question** : explique les mots suivants : "Allah", "les mondes", "le Tout Miséricordieux", "le jour de la rétribution, adorons, ceux qui ont encouru la colère", "les égarés" et "Amine".
- ✓ **Cinquième question** : la sourate comprend plusieurs bénéfiques, cite trois d`elles.
- ✓ **Sixième question** : Dans la parole du Très Haut :

﴿اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ﴾

"Guide-nous dans le droit chemin"

Se trouve la réfutation contre une secte égarée, quelle est cette secte et comment est ta réplique ?

L'EXPLICATION DE SOURATE LES HOMMES (A-NASS)

LE MERITE DES DEUX SOURATES DE PROTECTION

D'après `Ouçba Ibn Amir a dit : "Le prophète ﷺ a dit : "Ne vois-tu pas des versets qui ont été descendue cette nuit, jamais on a vu de pareilles :

﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ﴾ و﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ﴾

"Dis : <Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante," et "Dis : <Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes"²⁷

Et d'après Abou sa`id qui dit : "Le prophète ﷺ se protégeait du mauvaise œil du djinn et du mauvais œil de l'homme, lorsque les deux sourates de la protection sont descendues, il les utilisa puis délaissa le reste"²⁸.

LE CARACTERE LEGIFERE DE LA RECITATION DES DEUX SOURATES DE PROTECTION

Leur lecture a été légiférée à plusieurs endroits :

1. Avant le sommeil : D'après `Aïcha : "Le prophète ﷺ, lorsqu'il rentrait dans son lit, à chaque nuit, il rassemblait ses deux paumes de mains, puis postillonnait à l'intérieur d'elles, puis y lisait : "Dis: <Il est Allah, Unique" et "Dis: <Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante," et "Dis: <Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes"²⁹, puis il frottait ce qu'il pouvait de son corps, il commence par sa tête et son visage et le devant de son corps, il faisait ainsi trois fois"³⁰.
2. A la fin de chaque prière, d'après `Ouçba Ibn `Amir, dit : "Le prophète ﷺ m'a ordonné de lire les sourates protectrices à la fin de chaque prière"³¹.
3. Durant les invocations du matin et du soir, d'après Mou`adh Ibn Abdallah Ibn Khoubayb rapporte de son père qui a dit : "Nous sommes sortis pendant une nuit pluvieuse et extrêmement sombre, nous cherchions le prophète ﷺ afin qu'il prie pour nous, nous sommes parvenus à lui, il dit alors : " parle", je n'ai rien dit, puis il dit : " parle", je n'ai rien dit, puis il dit : " parle", je dis alors : "que dois-je dire ?" il dit : "Dis: <Il est Allah, Unique" et les deux sourates de protection lorsque tu es en soirée et en matinée trois fois, elles te suffisent de toutes choses"³².

²⁷ Rapporté par Mouslim (1348)

²⁸ Rapporté par A-Nassai et (5399) et A-Tirmidhi (1974) et Ibn Madja (3502) et authentifié par Albani dans *sahih al-djami`* (2/4902) et *al-michkate* (hadith 4563).

²⁹ Rapporté par Mouslim (1348).

³⁰ Rapporté par Boukhari (hadith 4630) et Mouslim (hadith 4060).

³¹ Rapporté par Abou Dawoud (hadith 1302) et Tirmidhi (hadith 2828) et Nassai (hadith 1319) et authentifié par Albani dans *silsila a-sahihah* (tome 2 - hadith 645).

³² Rapporté par Abou Dawoud (hadith 4419) et Tirmidhi (hadith 3499) et Nassai (hadith 5333) et authentifié (*hassan*) par Albani dans *sahih a-tirmidhi* (hadith 3575).

4. Durant la *rouquiya* légiférée, d'après `Aicha, qu'Allah l'agrée, le prophète ﷺ lorsqu'il se plaignait, il lisait sur lui-même les deux sourates de protection, et il postillonnait, et lorsque sa douleur s'accroissait, je lisais sur lui et je le massais par ma main en espérant sa baraka³³.
5. durant la prière impaire, d'après Abdelaziz Ibn Djouraij, dit : "nous avons demandé à `Aicha avec quoi le prophète ﷺ priait la prière impaire, elle dit : "il lisait en premier "Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut" et dans la deuxième: "Dis: <Ô vous les infidèles!" et dans la troisième : "Dis: <Il est Allah, Unique" et les deux sourates de protection"³⁴.

﴿ قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ ، مَلِكِ النَّاسِ ، إِلَهِ النَّاسِ ﴾

"Dis: <Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes, Le Souverain des hommes, Dieu des hommes"

"Je cherche protection" ⇔ je me réfugie et demande garde.

Ce sont trois attributs parmi les attributs du seigneur : la souveraineté, la royauté, la divinité (celui qui mérite l'adoration), c'est le seigneur de toutes choses et leur maître et leur divinité. Toutes choses sont créées pour lui, lui appartiennent, lui sont esclaves, celui dont on demande protection a ordonné que l'on demande de se protéger auprès de celui qui est caractérisé par ses attributs contre le méfait du mauvais conseiller furtif qui souffle le mal, qui n'est autre que le diable qui leur embellit le mal et le souffle dans leur poitrine.

﴿ مِنْ شَرِّ الْوَسْوَاسِ الْخَنَّاسِ ﴾

"Contre le mal du mauvais conseiller, furtif"

C'est le diable qui est chargé de l'homme, il n'y a personne parmi les enfants d'Adam sans qu'il n'ait un diable rattaché à lui qui lui embellit les actes blâmables, et celui qui est protégé c'est celui dont Allah l'a préservé.

D'après Abdallah Ibn Mass'oud dit : "Le prophète ﷺ a dit : "Il n'y a pas un d'entre vous sans que l'on est chargé un djinn qui est rattaché à lui", ils dirent : "et toi aussi Ô envoyé d'Allah" il dit : "et moi aussi sauf qu'Allah m'a soutenu par rapport à lui, il s'est converti et il ne m'ordonne que le bien"³⁵.

D'après Ali Ibn Houssain, Safiya bint houayyi vint au prophète ﷺ, lorsqu'elle repartit, le prophète ﷺ l'accompagna, il passa alors devant deux personnes des Ansars, il les appela et dit : "c'est Safiya", ils dirent alors : "Pureté à Allah", il dit : "le diable circule dans le sang du fils d'Adam"³⁶.

³³ Rapporté par Boukhari (hadith 4629) et Mouslim (hadith 4066).

³⁴ Rapporté par Abou Dawoud (hadith 1213) et Tirmidhi (hadith 425) et Ibn Madja (hadith 1163) et authentifié (*hassan*) par Albani dans *sahih a-tirmidhi* (hadith 463).

³⁵ Rapporté par Mouslim (hadith 5034).

³⁶ Rapporté par Boukhari (hadith 6636) et Mouslim (hadith 4041).

D'après Abou Malih, un homme qui dit : "j'étais derrière le prophète ﷺ sur sa monture, alors sa monture s'est cabrée, je dis alors : "que le diable périsse" Il dit alors : "Ne dit pas : "que le diable périsse" car si tu dis cela il va prendre de la grandeur jusqu'à qu'il devienne comme un édifice et qu'il dise : "par ma force", mais dis plutôt : "au nom d'Allah" car si tu dis cela alors il (le diable) s'amincira jusqu'à qu'il devienne comme la mouche"³⁷. Il y a ici une preuve que le cœur, lorsqu'il se rappelle Allah, le diable diminue en importance et est vaincu, et s'il ne se rappelle pas d'Allah, alors il grandit et vainc.

Sa'id Ibn Joubair a dit à propos de Ibn Abbas, qu'Allah l'agrée, commentant la parole d'Allah :

﴿الْوَسْوَاسِ الْخَنَّاسِ﴾

"Contre le mal du mauvais conseiller, furtif"

"Le diable est perché sur le Coeur du fils d'Adam, au moment où il est inattentif et distrait, il lui souffle le mal, s'il se rappelle Allah, il se retire, c'est à dire il s'en va et délaisse le waswasa"³⁸.

Ibn Thawour rapporte de son père : "il m'a dit que le diable ou les *wasswass* (ce que le diable souffle dans le cœur de l'homme), sont projetés dans le cœur de l'homme au moment de tristesse et de joie, et s'il se rappelle Allah, il s'enfuit.

﴿الَّذِي يُوسِّسُ فِي صُدُورِ النَّاسِ﴾

"Qui souffle le mal dans les poitrines des hommes"

C'est à dire qu'il souffle son mal dans les hommes et les djinns, le genre des hommes l'emporte sur celui des djinns dans la citation, mais les deux sont concernés.

﴿مِنَ الْجِنَّةِ وَالنَّاسِ﴾

"Qu'il (le conseiller) soit un djinn, ou un être humain"

Ceci renforce le caractère global du terme les hommes, comprenant donc les djinns et les hommes à la fois, et il a été dit : "Qu'il (le conseiller) soit un djinn, ou un être humain" est le tafsir de celui Qui souffle le mal dans les poitrines des hommes, comme Allah a dit :

﴿وَكَذَلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِيٍّ عَدُوًّا شَيَاطِينَ الْإِنْسِ وَالْجِنِّ يُوحِي بَعْضُهُمْ إِلَى بَعْضٍ زُخْرُفَ الْقَوْلِ غُرُورًا﴾

"Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi: des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées" (les bestiaux - 112)³⁹

³⁷ Rapporté par Abou Dawoud (hadith 4330) et authentifié par Albani dans *sahih Abi Dawoud* (hadith 4982).

³⁸ *Moussanafou* de Ibn Abi Chaiba (7/135).

D'après Abou Houraira, qu'Allah l'agrée, dit : "des gens vinrent parmi les compagnons du prophète ﷺ et ils lui demandèrent : "Nous trouvons à l'intérieur de nous même ce dont l'un de nous conçoit comme une gravité extrême d'en parler" Il dit : "et vous le trouvez ainsi ?" Ils dirent : "oui", Il dit : "Ceci est l'évidence de la foi"⁴⁰

Et le prophète ﷺ n'est pas mort jusqu'à qu'il est mis en évidence à sa communauté ce qu'Allah leur a autorisé et interdit, il est venu dans le hadith de al-'irbad ibn sariya : "...je vous ai laissé sur la voie claire, sa nuit est comme son jour, personne ne dévie d'elle après moi sans qu'il soit perdu.

LE SENS GLOBAL DE LA SOURATE

Cette sourate est une des sourates protectrices, la première est "l'aube" et elle est la deuxième. La première comprend quatre points dans lesquels on demande protection :

1. Du mal de toutes les choses parmi le reste des créatures.
2. Du mal qui advient dans les ténèbres de la nuit et les ténèbres de la lune lorsqu'elle se dissipe.
3. Du mal des sorciers qui soufflent sur les nœuds.
4. Du mal de l'envieux quand il envie.

Ces quatre choses englobes tout ce que l'on craint de leur mal et préjudice. Pour ce qui est de sourate "les hommes", elle comprend la citation d'un seul mal mais qui est plus dangereux des quatre précédent, à cause de son rattachement au cœur, si le cœur est corrompu alors le corps est corrompu et s'il est sain tout le corps est sain, c'est ainsi que la sourate était spécifique à la demande de protection contre le mal de celui "*Qui souffle le mal dans les poitrines des hommes*" parmi les djinns et humains.

Allah a donc ordonné son envoyé et la communauté du prophète ﷺ qui le suit dans cela, qu'il se protège par le seigneur des hommes, c'est à dire leur créateur, leur maître, leur divinité dont il n'y a en pas d'autre qui mérite l'adoration, contre le mal du diable qui souffle le mal dans le cœur des hommes et ceci par une voix discrète qui n'est pas entendue, il jette donc le doute dans le cœur, la peur et les mauvaises présomptions, il embellit ce qui est affreux, et rend détestable le bien, et tout ceci lorsque le serviteur est insouciant du rappel d'Allah, Le Très Haut. Et sa parole :

﴿الْخَنَّاسِ﴾

"Du mauvais conseiller, furtif"

Ceci est la caractéristique du diable des djinns, si le serviteur se rappelle d'Allah son seigneur, alors il s'enfuit : c'est à dire il se dissimule comme s'il était absent sans vraiment l'être, et lorsque le serviteur oublie le rappel d'Allah, il revient à son trouble. Et sa parole :

³⁹ Tafsir A-Tabari (30/355)

⁴⁰ Rapporté par Mouslim (hadith 188).

"Qu'il (le conseiller) soit un djinn, ou un être humain"

C'est à dire que celui qui trouble l'homme peut-être parmi les djinns comme il peut-être parmi les hommes. Et l'homme "youswaswis" (commet le trouble et jette le doute), c'est à dire il accomplit le travail du diable en ce qui concerne l'embellissement du mal, de rendre beau ce qui est ignoble, de jeter des doutes dans l'âme, provoquer les soucis et les mauvaises pensées par des paroles pernicieuses et des expressions qui égarent, au point où le préjudice de l'homme envers l'homme est plus important que le préjudice du diable envers l'homme, sachant que le diable des djinns est chassé par la demande de protection, par contre le diable des hommes ne peut être chassé, il faut chercher à le tromper et feinter afin de s'en débarrasser.

LES BENEFICES TIREES DE CETTE SOURATE

1. L'obligation de demander protection à Allah, Le Très Haut, parmi les diables, les hommes et les djinns.
2. L'attestation de la souveraineté d'Allah, Le Très Haut et sa divinité (son adoration).
3. L'éclaircissement de la formule de protection comme l'a mise en évidence la sunna authentique.

LES QUESTIONS

- ✓ **Première question** : cite deux hadiths sur le mérite des sourates protectrices ?
- ✓ **Deuxième question** : Cite deux passages parmi où l'on récite les deux sourates protectrices en citant la preuve?
- ✓ **Troisième question** : quels sont les sens des mots suivant : "a`oudhou" (je demande protection) - "waswas al-khanass" ("Du mauvais conseiller, furtif") - "parmi les djinns et les hommes"?
- ✓ **Quatrième question** : si la monture se cabre que dit-on? Cite la preuve.
- ✓ **Cinquième question** : l'homme a-t-il un diable raccroché à lui? Cite la preuve.
- ✓ **Sixième question** : cite le sens global de la sourate.
- ✓ **Septième question** : cite ce que l'on tire de la sourate comme bénéfices.

L'EXPLICATION DE SOURATE L'AUBE NAISSANTE (A-FALAQ)

﴿ قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ ﴾

"Dis : «Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante»"

On a dit à propos du terme "al-falaq" : l'aube (*a-sobh*), ceci est le choix de l'imam al-Boukhari, qu'Allah lui fasse miséricorde, dans son authentique, et son sens : "je me réfugie et m'abrite auprès de celui qui fend l'aube".

﴿ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ ﴾

"Contre le mal des êtres qu'Il a créés"

C'est à dire du mal de l'ensemble des créatures parmi les djinns et les humains et les bêtes et autres.

﴿ وَمِنْ شَرِّ غَاسِقٍ إِذَا وَقَبَ ﴾

"Contre le mal de l'obscurité quand elle s'approfondit"

⇒ Moudjahid a dit : "al-ghassiq" est la nuit au moment où elle s'approfondit c'est à dire au moment du coucher du soleil⁴¹.

⇒ D'autres ont dit "la lune", comme A'icha a dit : "que le prophète ﷺ a regardé la lune et dit : "Ô A'icha, demande protection à Allah du mal de cela car c'est "al-ghassiq" quand elle s'approfondit"⁴².

⇒ La signification est que l'apparition de la lune ou le coucher du soleil est un signe de début de la nuit dont on nous ordonne de nous protéger de lui par Allah, car c'est le temps où les diables se répandent, et Allah seul sait.

﴿ وَمِنْ شَرِّ النَّفَّاثَاتِ فِي الْعُقَدِ ﴾

"Contre le mal de celles qui soufflent (les sorcières) sur les noeuds"

⇒ C'est à dire : les sorcières qui s'aident de leur sorcellerie en soufflant sur les noeuds, par lesquels on établit un sort. D'après A'icha, qu'Allah l'agrée : "Le prophète ﷺ a été ensorcelé jusqu'à qu'il voyait qu'il venait auprès de ses femmes alors qu'il ne le faisait pas". Soufiane a dit : "Ceci est la plus dure des choses provenant de la sorcellerie si cela était ainsi". Il ﷺ dit : "Ô A'icha, ne sais-tu pas qu'Allah m'a répondu à propos de ce que je lui avait demandé, deux hommes sont venus auprès de moi, un d'eux s'est assis auprès de ma tête, et l'autre auprès de mes deux pieds, celui qui était auprès de ma tête a dit à celui qui était auprès de mes pieds : "que penses-tu de l'homme?" il dit : "ensorcelé" il dit : "qui l'a ensorcelé?" il dit : "Labid Ibn `Assam, un homme de bani Zourayq, l'allié des juifs, c'était un hypocrite". Il dit : "Et dans quoi (se trouve ce sort)",

⁴¹ Tafsir Ibn Kathir (4/574)

⁴² Rapporté par Tirmidhi (hadith 3288) et authentifié par Albani dans sahih a-tirmidhi (hadith 3366).

il dit : "dans un peigne et bourre de cheveux" il dit : "ou cela se trouve?" il dit : "dans l'écorce d'un palmier mâle en dessous une pierre dans le puits de *tharwane*", il dit : "Le prophète ﷺ est venu auprès du puits afin qu'il le sorte, il dit alors : "c'est le puits qui m'a été montré, comme si son eau était de l'henné macéré et comme si ses palmiers étaient des têtes de diables". Il dit : "il (le sort) fut sortit" Elle dit alors : "....."

D'après Ibn Abbas et A'icha, qu'Allah les agrée : "il y avait un jeune juif qui était au service du prophète ﷺ et les juifs étaient derrière lui de manière continue jusqu'à qu'ils prirent une bourre de cheveux de la tête du prophète ﷺ et certaines dents de son peigne, il les donna aux juifs qui avec, l'ensorcelèrent. Et d'après Abou Sa'id : "Djibril vint au prophète ﷺ, il dit alors : "Ô Mohammed tu t'es plaint (d'un mal) ?" Il dit : "oui" Il dit alors : "au nom d'Allah je te soigne par la rouquiya de toute chose qui te cause du mal, du mal de toute âme et tout œil envieux, Allah te guérit, au nom d'Allah je te soigne par la rouquiya"⁴³

﴿ وَمِنْ شَرِّ حَاسِدٍ إِذَا حَسَدَ ﴾

"Et contre le mal de l'envieux quand il envie"

L'envieux (*al-hasid*) est celui qui aime la disparition du bien de celui qu'il envie, et il s'active dans ce sens, c'est donc pour cela qu'on a besoin de demander la protection d'Allah contre le mal de l'envieux et l'annulation de sa ruse, et également l'auteur du mauvais œil rejoint l'envieux car le mauvais œil n'advient que de l'envieux qui détient une mauvaise âme.

LE SENS GLOBAL DE LA SOURATE

Lorsque Labid Ibn `Assam a ensorcelé le prophète ﷺ à Médine, Allah, Le Très Haut, a fait descendre les deux sourates de protection, Djibril a ensuite l'a soigné par la rouquiya utilisant ces deux sourates et Allah, Le Très Haut, l'a guérit. Ces deux sourates sont donc médinoises. Allah, pureté à Lui, a ordonné son messager qu'il demande refuge et se protège par le seigneur de l'aube, qui est Allah, Le Très Haut, Celui qui fend l'aube et la graine et le noyau, et personne ne peut cela si ce n'est lui, et ceci par son immense puissance et sa large science, du mal de ce qu'Il a créé, Le Très Haut, comme les créatures parmi l'être responsable de ses actes (*moukallaf*) et celui qui ne les pas comme les animaux, et parmi les choses inanimées, c'est à dire du mal de tout ce qui possède du mal, et de toutes les créatures.

Et de même son ordre qu'il se protège par Allah du mal de la nuit lorsqu'elle devient ténébreuse, et de la lune lorsqu'elle disparaît, car les ténèbres de la nuit sont présents lorsque la nuit débute ou la lune s'efface, et à ce moment commence l'apparition des serpents venimeux, des bêtes féroces, des groupes de brigands recherchant mal et détérioration. Et de se protéger du mal des sorcières qui sont les femmes postillonnant sur tous les nœuds en les serrant et prononçant des formules, ces postillons (*a-nafath*), est l'action de faire sortir de l'air de la bouche sans salive, et enfin qu'il se protège du mal de l'envieux lorsqu'il fait apparaître sa jalousie, te souhaitant ainsi préjudice, te voulant mal, demandant que tort t'atteigne de par sa jalousie envers toi.

⁴³ Rapporté par Mouslim (hadith 4057).

LES BENEFICES TIREES DE CETTE SOURATE

1. l'obligation de se protéger par Allah et la demande d'assistance par Allah, Le Très Haut, de tout ce qui apeure, ce que l'homme ne peut repousser à cause de leur dissimulation ou l'incapacité contre eux.

2. la spécification de la protection par Allah du mal de la sorcellerie et du mauvais œil et ceci à cause de son grand danger.

3. La sorcellerie est réel et son influence n'est pas de simples illusions.

4. l'interdiction de souffler sur les nœuds car cela est sorcellerie, et la sorcellerie est mécréance :

﴿وَلَكِنَّ الشَّيَاطِينَ كَفَرُوا يُعَلِّمُونَ النَّاسَ السِّحْرَ وَمَا أُنزِلَ عَلَى الْمَلَائِكِينَ بِبَابِلَ هَارُوتَ وَمَارُوتَ وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّى يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ﴾

"(Alors que Solayman n'a jamais été mécréant) mais bien les diables: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Harout et Marout, à Babylone; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord: «Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne soit pas mécréant" (la vache - 102)

5. L'interdiction de la jalousie (*hassad*), de manière absolue, c'est une maladie dangereuse qui a poussé le fils d'Adam à tué son fils et les frères de Youssef à ruser contre lui.

6. il y a une forme de jalousie (*al-ghibta*) qui n'est pas de la jalousie même (c'est à dire au sens péjoratif, mais d'un désir orienté dans le bien) et ceci d'après le hadith de Abdallah Ibn Mass'oud qui dit que le prophète ﷺ a dit : pas de jalousie (*hassad*) dans deux choses : un homme dont Allah lui a octroyé richesse qui le dépense uniquement dans la vérité, et un homme dont Allah lui a donné sagesse, il juge avec et l'enseigne⁴⁴. La signification ici "*al-ghibta*".

LES QUESTIONS

✓ **Première question** : quels sont les sens des mots suivant : *al-falaq* - "Contre le mal des êtres qu'Il a créés" - "de l'obscurité quand elle s'approfondit" - "qui soufflent (les sorcières) sur les noeuds" - *al-hassad*-

✓ **Deuxième question** : est-ce que le prophète ﷺ fut ensorcelé ? et qui est celui qui l'a ensorcelé ? et comment cela fut ?

✓ **Troisième question** : qui est l'envieux (*al-hassid*) ? et comment on s'écarte de son mal ?

✓ **Quatrième question** : cite le sens global de la sourate.

✓ **Cinquième question** : cite trois choses dont on profite de cette sourate.

⁴⁴ Rapporté par al-Boukhari (hadith 71) et Mouslim (1352)

L'EXPLICATION DE SOURATE LE MONOTHISME PUR (A-IKHLASS)

LA CAUSE DE SA DESCENTE

D'après Abi Ka`b, les polythéistes ont dit au prophète ﷺ : "décris nous ton seigneur", alors Allah fit descendre : "Dis: <Il est Allah, Unique – Allah est "a-samad" et a-samad est celui qui n'a pas engendré et qui n'a pas été engendré, car il n'a rien qui est enfanté sans qu'il meurt, et rien ne meurt sans qu'il lègue un héritage, et Allah, exalté soit-il ne meurt pas et ne lègue pas un héritage. "Et nul n'est égal à Lui" Il dit : "Il n'a pas de semblable et d'équivaux, et rien ne lui ressemble".⁴⁵

SES MERITES

⇒ D'après Anass Ibnou Malik, qu'Allah l'agrée, "Il y avait un homme des Ansars qui présidait la prière dans la mosquée de Quouba. A chaque fois qu'il débutait la récitation d'une sourate, il commençait par « Dis: "Il est Allah", unique » jusqu'à qu'il terminait, ensuite il récitait une autre sourate. Il procédait ainsi répétitivement, dans chaque unité de prière (rak`a). Ses compagnons lui firent la remarque à ce sujet:

- "Tu débutes par cette sourate, ensuite tu penses qu'elle ne te suffit pas jusqu'à que tu en récites une autre. Soit tu la récites, soit tu la laisses et tu en récites une différente !".

- Il dit: "Je ne la laisserai pas, si vous désirez que je préside la prière, je ferai ainsi et si vous détestez cela alors je vous quitterai". Ils le considéraient comme l'un des meilleurs d'entre eux et détestèrent qu'un autre préside à sa place. Ils allèrent donc auprès du prophète ﷺ et lui informèrent de la situation.

- Il ﷺ lui dit alors: "Ô toi! Qu'est ce qui t'as obligé à la réciter lors de chaque rak`a ?"

- Il dit: "je l'aime"

- Il ﷺ répondit: "ton amour pour elle t'a fait rentrer au paradis".⁴⁶

⇒ Sa`id al-Khoudri a dit qu'un homme a entendu une personne lisant : « Dis: "Il est Allah, unique » tout en la répétant. Au petit matin, il vint au prophète ﷺ et lui rappela cela comme si la personne la répète continuellement, le prophète ﷺ dit alors : " par celui qui détient mon âme entre ses mains, certes elle équivaut au tiers du coran"⁴⁷.

⇒ Aicha, qu'Allah soit satisfait d'elle, dit à propos du prophète ﷺ qu'il envoya un homme dans une expédition militaire afin qu'il préside la prière. Il finissait sa prière par « Dis : "Il est Allah, unique" ». Lorsqu'ils revinrent, ils informèrent le prophète ﷺ de cela. Il dit: "Demandez-lui dans quel but il fait cela". Ils lui demandèrent donc, il dit alors: "car elle est l'attribut du très Miséricordieux, et j'aime la réciter". Le prophète ﷺ dit alors: "Informez-le qu'Allah le très haut l'aime"⁴⁸.

⁴⁵ Rapporté par Tirmidhi (hadith 3287) et authentifié par Albani (hassan) sans la parole : " a-samad est celui qui n'a pas engendré" (hadith 3364 du sahih a-Tirmidhi).

⁴⁶ Rapporté par Boukhari (le livre des mérites du coran – chapitre le mérite de "Dis : "il est Allah, unique").

⁴⁷ Rapporté par Boukhari (hadith 4627).

⁴⁸ Rapporté par Boukhari (hadith 6827) et Mouslim (hadith 1347).

Sa récitation est légitimée dans les situations suivantes :

1. Dans la deuxième unité des deux unités de prière, d'après Jabir, qu'Allah l'agrée : "Puis il se dirigea vers la station d'Ibrahim, que la paix soit sur lui, et récita :

﴿وَاتَّخِذُوا مِنْ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ مُصَلِّينَ﴾

"Et prenez de la station d'Ibrahim un lieu de prière"

Il plaça ensuite la station entre lui et la maison sacrée, mon père disait alors et je ne connais pas qu'il l'ai rappelé si ce n'est du prophète ﷺ : "il lisait dans les deux unités de prière "Dis Allah est unique" et "Dis Ô vous les mécréants"..."⁴⁹

2. Dans la deuxième unité des deux unités de prière de la sunna de l'aube et du coucher du soleil, d'après Abdallah Ibn Mass'oud qui dit : "Je ne peux dénombrer les fois que j'ai entendu le prophète ﷺ lisant dans les deux unités de prière après le maghreb et dans les deux unités de prière avant la prière de l'aube : "Dis Ô vous les mécréants" et "Dis Allah est unique"⁵⁰.
3. Avant de dormir⁵¹.
4. Après les prières prescrites⁵², ce qui est voulu par les sourates protectrices dans le hadith cité sont *al-ikhlass*, *al-falaq*, *a-nass*, elles ont été citées comme étant protectrices,
5. Durant les invocations du matin et du soir, en les répétant trois fois.
6. Durant la prière impaire⁵³.
7. Les répéter dix fois, conformément à ce que rapporte Mou`adh Ibn Anass al-djouhaniy que le prophète ﷺ a dit : "celui qui lit : "Dis Allah est unique" jusqu'à qu'il complète sa récitation dix fois, Allah lui construit un château dans le paradis", Omar Ibn al-khattab dit alors "par conséquent je multiplie sa récitation Ô envoyé d'Allah", l'envoyé d'Allah dit alors : "Allah donne plus (de ce que tu demandes) et est plus bon"⁵⁴.

﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾

"Dis: <Il est Allah, Unique"

⁴⁹ Rapporté par Mouslim (hadith 2137)

⁵⁰ Rapporté par Tirmidhi (hadith 396) et Ibn Madja (hadith 1156) et approuvé par Albani comme bon (*hassan*) dans le livre *a-michkate* (hadith 851).

⁵¹ Voir

⁵² Voir.....

⁵³ Voir.....

⁵⁴ Rapporté par Ahmed dans le mousnad (hadith 15057) et authentifié par Albani dans le livre *sahih al-djami`* (hadith 6472). Et *a-sahihah* (hadith 589).

C'est à dire, dis une parole dont tu es sur, dont tu a croyance, dont tu connais le sens : qu'il est le seul, l'unique qui n'a point de semblable, pas d'assistant, pas d'égaux, l'unicité revient exclusivement à lui, et ce terme (unique) n'est utilisé que pour désigné Allah, car il est le parfait dans l'ensemble de ses attributs et ses actes.

﴿اللَّهُ الصَّمَدُ﴾

"Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons"

Ibn Abbas, qu'Allah l'agrée, a dit : "c'est à dire celui dont les créatures pour ce qui est de leurs besoins et leurs requêtes, et Ibn Mass'oud a dit : c'est le maître (*a-sayid*), et suddi et dhahaq et Ibn abass et Ibn Mass'oud ont dit : "celui qui ne mange pas et ne boit pas, c'est celui qui reste après ses créatures, c'est pour cela qu'il n'a pas été attesté qu'Il, pureté à lui, possède de ventre et des entrailles⁵⁵.

﴿لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ﴾

"Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus"

C'est à dire, il n'a pas d'enfant, de père et de compagne.

﴿وَلَمْ يَكُنْ لَهُ كُفُوًا أَحَدٌ﴾

"Et nul n'est égal à Lui"

Moudjahid a dit : " C'est à dire, il n'y a pas parmi ses créatures un semblable qui soit de égal a lui ou un proche qui le rapproche de lui, Il est plus haut, plus pur et éloigné de tout cela"⁵⁶.

LE SENS GLOBAL DE LA SOURATE

Les quatre versets sont descendus en guise de réponse pour ceux qui ont dit au prophète ﷺ parmi les polythéistes : "décrit-nous ton seigneur, ou donne nous ses attributs" Allah, Le Très Haut, dit à son envoyé dis à ceux qui t'ont demandé cela : "Dis: *«Il est Allah, Unique»*", c'est à dire la divinité qui n'incombe qu'à lui l'adoration, et l'adoration n'est valable que pour lui, l'unique dans son entité et ses attributs et ses actes, il n'y a pas de semblable et d'égal à lui dans cela, car il est le créateur de toutes choses et le souverain de tous, les créatures ne sont pas comme le créateur et celle qui ont existé ne sont pas comme celui qui est l'auteur de leur existence, c'est *a-samad* , c'est à dire le maître qui est demandé dans les requêtes de ce dont a besoin, celui qui est riche de ses créatures et dont elles ont tous besoin de lui. Il n'a pas engendré, c'est à dire il n'a pas d'enfant car il est impossible qu'on soit de même nature que lui, car l'enfant est de même nature que son père, et la nature identique à Allah est impossible car Allah rien ne lui ressemble, et il n'a pas été enfanté, car il ne peut exister après avoir était néant, Allah est élevé de cela.

"Et nul n'est égal à Lui" : c'est à dire : personne ne lui ressemble, ne lui est égal, car rien n'est comme lui et Il est celui qui entend et qui voit, Il est connu par l'unicité et par la

⁵⁵ Tafsir Ibn Kathir (4/571).

⁵⁶ idem

suffisance. L'unicité est qu'il est unique dans son entité, ses attributs, ses actes, Il n'a pas de semblable, d'égal. La suffisance est qu'il n'a pas besoin d'un tout autre que lui, et que tous ont besoin de sa présence et de sa pérennité.

LES BENEFICES TIREES DE CETTE SOURATE

1. La connaissance d'Allah Le Très Haut de par ses noms et ses attributs.
2. La reconnaissance de l'unicité et de la prophétie.
3. La fausseté d'attribuer un enfant à Allah, Le Très Haut.
4. l'obligation de son adoration, Le Très Haut, l'unique, qui n'a pas d'associé, c'est Allah qui possède exclusivement le droit à l'adoration sur toutes ses créatures.

LES QUESTIONS

- ✓ **Première question** : Cite la cause de la descente de la sourate «*al-ikhlass* »
- ✓ **Deuxième question** : Cite une preuve du mérite de la sourate «*al-ikhlass* »
- ✓ **Troisième question** : Donne la signification des mots suivants : « *a-samad* », «*Il n'a jamais engendré*», « *égal* ».
- ✓ **Quatrième question** : Cite trois endroits où l'on cite cette sourate.
- ✓ **Cinquième question**: Cite le sens global de la sourate.
- ✓ **Sixième question**: Cite trois choses dont on profite de cette sourate.

L'EXPLICATION DE SOURATE LES FIBRES (AL-MASSAD)

LA CAUSE DE SA DESCENTE

D'après Ibn Abbas : Le prophète ﷺ est sorti en direction de *Batha*, il monta sur la montagne et appela : « Prenez garde » alors la tribu de Quraych se rassembla, il ﷺ dit alors : « Ne voyez-vous pas si je vous avertis d'ennemis près à vous prendre d'assaut de bon matin ou en soirée, est-ce que vous me croirez ? » Ils dirent : « oui » Il dit alors : « je suis certes un avertisseur d'un châtement terrible ». Abou Lahab dit alors : « c'est pour cela que tu nous as réuni, que tu périsses », Allah, exalté soit-Il a alors descendu : ﴿ تَبَّتْ يَدَا أَبِي لَهَبٍ ﴾ « Que périssent les deux mains d'Abu-Lahab » jusqu'à la fin de la sourate⁵⁷.

﴿ تَبَّتْ يَدَا أَبِي لَهَبٍ وَتَبَّ ﴾

« Que périssent les deux mains d'Abu-Lahab et que lui-même périsse »

« Que périssent » : en perdition et en anéantissement, Abou Lahab est un des oncles du prophète ﷺ et son nom est Abdel'ouza Ibn Abdelmouttalib, son surnom Abou `outayba, il fut nommé Abou Lahab (littéralement le père de la flamme) à cause de la brillance de son visage. Il portait de nombreux préjudice au prophèteﷺ, d'après Tariq Ibn `abdallah al-mouharabiy a dit : « j'ai vu l'envoyé d'Allah passant dans le souk *thi al-majaz* et sur lui un vêtement rouge et il disait : « Ô les gens, dites qu'il n'y a pas de divinité méritant l'adoration si ce n'est Allah, vous réussirez ». Un homme le suivait en lui jetant des pierres, son talon était en sang ainsi que le bas de ses chevilles, et (cette personne) disait : « Ô les gens, ne le suivez pas, c'est un menteur » j'ai dit alors : « qui est cet homme ? » ils dirent : « c'est un homme de la tribu de abdelmouttalib », puis j'ai dit : « qui est celui qui le suit et lui jette les pierres ? », ils dirent : « c'est Abdel'ouza Ibn Abdelmouttalib Abou Lahab »⁵⁸.

« Et que lui-même périsse » : sa perdition est assurée, Et Abou Lahab disait : « Si ce que dit le fils de mon frère est vrai, alors je donnerais pour me racheter du châtement le jour du jugement, mes biens et mes enfants, alors Allah descendit :

﴿ مَا أَغْنَىٰ عَنْهُ مَالُهُ وَمَا كَسَبَ ﴾

« Sa fortune ne lui sert à rien, ni ce qu'il a acquis »

C'est à dire que ses biens et ses enfants ne lui seront pas profitable⁵⁹.

﴿ سَيَصْلَىٰ نَارًا ذَاتَ لَهَبٍ ﴾

“IL sera brûlé dans un Feu plein de flammes”

C'est à dire qui possède maux et qui brûle intensivement.

﴿ وَأَمْرَأَتُهُ حَمَّالَةَ الْحَطَبِ ﴾

⁵⁷ Rapporté par Boukhari (hadith 4590) et Mouslim (hadith 308).

⁵⁸ Rapporté par Ibn Hibane (hadith 6562).

⁵⁹ Tafsir Ibn Kathir (4/565).

“De même sa femme, la porteuse de bois”

Elle faisait partie des dirigeantes parmi les femmes de Qouraich, son nom est Arwa bint Harb Ibn Oumiya, la soeur de Abou Soufiyane, son surnom Oum Djamil. Elle était complice de son mari dans sa mécréance et son entêtement, c'est pour cela qu'elle sera sa complice dans son châtement dans le feu de l'enfer, comme si elle porte dans le feu les bois pour son mari, et à son cou rattaché une corde de fibre dans le feu, ou qu'elle rassemble sur son dos les fardeaux comme celui qui rassemble les bois.

﴿ فِي جِيدِهَا حَبْلٌ مِنْ مَسَدٍ ﴾

« A son cou, une corde de fibres »

D'après sa`id ibn al-moussayib, dit : « elle avait un collier de valeur, elle dit alors : « je jure que je le dépenserai dans l'animosité faite à Mohammed », Allah l'a alors puni par des fibres dans le feu ». Certains des savants ont dit : « sur son cou une corde de feu, on l'élève par cette corde jusqu'à son rebord puis on la jette jusqu'en bas, et on fait cela continuellement »⁶⁰.

LE SENS GLOBAL DE LA SOURATE

Ces cinq versets sont descendues pour répondre à Abou Lahab, l'oncle du prophète ﷺ, ils mettent en évidence qu'il a perdu sa propre personne et perdu tout ce qu'il lui appartient. C'est pour cela qu'il est mort d'une grave maladie, ils ne purent le nettoyer, ils lui jetèrent dessus de l'eau, et lorsqu'Allah fut en colère contre lui, il le fit rentrer dans son enfer, là ou rien ne lui sera profitable, c'est à dire que ses biens et sa progéniture ne pourront pas repousser le châtement. Puis, Il a informé qu'il rentrera dans un feu qui s'enflamme et qui s'attise, et sa femme Oum Jamil la grossière qui plaçait des épines de chardon sur le chemin du prophète ﷺ au moment ou il allait à la mosquée sacrée pour la prière du matin, elle aura autour de son cou une corde de fibre de palmier ou de l'arbre de doum, elle sera par cela châtiée dans le feu. C'est ainsi qu'Allah, Le Très Haut, a jugé contre ses ennemis et les ennemis du prophète ﷺ.

LES BENEFICES TIREES DE CETTE SOURATE

1. la filiation n'est d'aucune utilité auprès d'Allah, ce qui est profitable c'est la piété. Celui-là est l'oncle du prophète ﷺ et pourtant il est en enfer.
2. Dans cette sourate, un miracle apparent et une preuve claire de la prophétie, et ceci depuis que la parole du Très Haut :

﴿ سَيَصْلَى نَارًا ذَاتَ لَهَبٍ وَامْرَأَتُهُ حَمَّالَةَ الْحَطَبِ ﴾

“IL sera brûlé dans un Feu plein de flammes - de même sa femme, la porteuse de bois”

Il a informé de ces deux personnes par le malheur et l'absence de foi intérieur et extérieur, et cela est arrivé à leur sujet comme Il, Le Très Haut, l'a informé.

⁶⁰ Tafsir Ibn Kathir (4/565-566).

3. L'argent et l'enfant de l'homme ne lui sont pas profitables face au châtement d'Allah s'il a œuvré dans ce qui engendre sa colère et l'abandon de sa satisfaction.

LES QUESTIONS

- ✓ **Première question** : Cite la cause de la descente de la sourate «*al-massad* »
- ✓ **Deuxième question** : Donne la signification des mots suivants : «*Que périssent*», «*Il ni ce qu'il a acquis*», «*dans un Feu plein de flammes*», «*A son cou*».
- ✓ **Troisième question** : Cite le sens global de la sourate.
- ✓ **Quatrième question** : Cite trois choses dont on profite de cette sourate.

L'EXPLICATION DE SOURATE LA VICTOIRE (A-NASSR)

LA DESCENTE DE CETTE SOURATE

Cette sourate est descendue à Mina lors du pèlerinage d'adieu après la sourate «le repentir» et c'est la dernière sourate qui est descendue du coran, d'après `Oubayd Allah ibn Abdallah ibn `Outba a dit, Ibn Abbas m'a dit : «sais tu ou connais tu la dernière sourate qui est descendue du coran, elle est descendue » j'ai dit : « oui, *Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire* » il dit : « tu as dit vrai »⁶¹.

L'OBJECTIF DE LA DESCENTE DE LA SOURATE

Il y a dans cette sourate l'annonce de la mort de l'envoyé d'Allah et de sa noble âme. D'après Ibn Abbas : «Omar me faisait rentrer avec les nobles de badr, et comme si certains d'entre eux trouvèrent en eux-mêmes gêne en cela » ils dirent alors : «Pourquoi tu introduis celui-là parmi nous alors que nous avons des enfants comme lui» Omar dit alors : «il est celui que vous connaissait certainement». Il l'appela un jour puis l'introduisit avec eux, «je compris qu'il m'avait invité afin qu'il leur montre⁶² » Il dit : «que dites vous dans la parole d'Allah : *«Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire* », certains dirent : « on nous a ordonné de louer Allah et de lui demander pardon si l'on est secouru et victoire nous est donnée » et d'autres se turent, il ne dit alors rien, puis me dit : « c'est ainsi que tu dis à propos de cela, Ô Ibn Abbas ?» je dis alors : « non, c'est le terme (de la vie) de l'envoyé d'Allah, Il lui l'a appris, Il dit *«Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire* », ceci est le signe du terme de sa vie : *« alors, par la louange, célèbre la gloire de ton Seigneur et implore Son pardon. Car c'est Lui le grand Accueillant au repentir* ». Omar dit : « je ne connais d'elle uniquement ce que tu as dit »⁶³.

D'après `aicha : « L'envoyé d'Allah disait beaucoup avant qu'il décède « Pureté à toi, louange à toi, je te demande pardon, je me repens à toi ». Elle dit : « je dis, Ô envoyé d'Allah, quelles sont les mots dont je vois que tu dis nouvellement », il dit : « il m'a été placé des signes dans ma communauté, dès que je les vois, je les prononce : *«Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire* », jusqu'à la fin de la sourate⁶⁴.

﴿ إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ ﴾

«Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire »

Sache, Ô Mohammed, que lorsque tu vas ouvrir (conquérir) la Mecque et c'est ton village dont on t'a fait sortir.

⁶¹ Rapporté par Mouslim (Hadith 5349).

⁶² C'est à dire la science de Ibn Abass et plus particulièrement dans le tafsir.

⁶³ Rapporté par Al-Boukhari (Hadith 4585).

⁶⁴ Rapporté par Boukhari (hadith 4590) et Mouslim (hadith 308).

﴿ وَرَأَيْتَ النَّاسَ يَدْخُلُونَ فِي دِينِ اللَّهِ أَفْوَاجًا ﴾

« Et que tu vois les gens entrer en foule dans la religion d'Allah »

Et que Les gens rentrent dans la religion d'Allah groupe après groupe très nombreux.

﴿ فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَاسْتَغْفِرْهُ إِنَّهُ كَانَ تَوَّابًا ﴾

« Alors, par la louange, célèbre la gloire de ton Seigneur et implore Son pardon. Car c'est Lui le grand Accueillant au repentir »

LE SENS GLOBAL DE LA SOURATE

Les trois derniers versets bénits, sont descendus dans les derniers jours du prophète ﷺ, et elles portent le signe, pour le prophète ﷺ, de la venue proche de sa mort, il lui dit alors, si tu deviens victorieux de tes ennemis dans chaque bataille exécutée contre eux et que l'ouverture de la Mecque t'es parvenu, de par toi Allah l'a conquise et elle devenue une terre d'islam après qu'elle fut une terre de mécréance, que tu vois les gens parmi les habitants du Yémen et autres qu'eux rentrer dans la religion de l'islam, groupe après groupe, après qu'il rentraient un par un tout en étant apeurés, lorsque tout cela se complète, et que tu le vois, alors par la louange, célèbre la gloire de ton Seigneur, afin d'être reconnaissant envers lui, pour cette ce bienfait de la victoire et de la conquête, et pour la conversion des gens à ta religion et le terme de la religion fausse des polythéistes. Demande-lui le pardon pour ton laxisme dans ce qui est dans ton droit un péché du fait de ta proximité (d'Allah) et de la perfection de ta science est un péché. Pour ce qui est un autre que toi, alors ce n'est pas un péché dont on à cause de lui demande pardon et on revient à Allah Le Très Haut, c'est lui qui t'as ordonné de demander pardon et de te repentir, Il est le grand Accueillant au repentir de ses adorateurs, Il accepte leur repentir, leur pardonne et leur fait miséricorde.

LES BENEFICES TIREES DE CETTE SOURATE

1. La bonne nouvelle de la victoire donnée par Allah à son prophète, de par la conquête de la Mecque, de par la conversion des gens à la religion d'Allah, tout ce qui a été annoncé est advenue.
2. Son ordre, pureté de lui, après l'avènement de la victoire et l'ouverture, de remercier et de par la louange de célébrer la gloire de ton Seigneur et d'implorer Son pardon.
3. L'indication que cette victoire se prolongera pour cette religion jusqu'au jour ou se dressera l'heure.
4. L'indication du rapprochement du terme de la vie de l'envoyé d'Allah.
5. Annoncer la mort du défunt à sa famille sans hausser la voix ou le crier haut et fort

6. L'obligation de la reconnaissance lorsque le bienfait est réalisé, et parmi cela : la prosternation de la reconnaissance.
7. Il est légiféré de dire cette dou`a : «*souhannaka Allahouma bihamdika, Allahouma ighfire li*» au moment de l'inclinaison.

LES QUESTIONS

- ✓ **Première question** : Quand fut la descente de la sourate «*a-nassr*»
- ✓ **Deuxième question** : Quel est le but de la descente de la sourate «*a-nassr*».
- ✓ **Troisième question** : Cite le sens des mots suivants : «*al-fath*» et «*afawdj*».
- ✓ **Quatrième question** : Cite deux choses dont on profite de cette sourate.

L'EXPLICATION DE SOURATE LES MECREANTS (AL-KAFIROUNE)

LA CAUSE DE SA DESCENTE

Les mécréants de Quouraych, de par leur ignorance, ont appelé l'envoyé d'Allah, à l'adoration de leurs states durant une année, et ensuite eux adorent son dieu une année, alors Allah, Pureté à lui, a fait descendre cette sourate et a ordonné son envoyé par elle, de se désavouer de leur religion totalement.

LA LEGITIMITE DE SA RECITATION

Sa récitation est légitimée dans les situations suivantes :

1. Dans la deuxième unité des deux unités de prière du *tawaf*.
2. Dans la deuxième unité des deux unités de prière de la sunna de l'aube et du coucher du soleil.
3. Avant le sommeil, d'après farwa ibn nawfel qui d'après son père dit que le prophète ﷺ a dit à Nawfal : « lis «*Ô vous les mécréants*» puis dort après que tu l'ai terminé, c'est un désaveu du polythéisme »⁶⁵.

LE MERITE DE LA LECTURE

1. c'est un désaveu du polythéisme.
2. Elle équivaut au quart du coran, d'après Anass Ibn Malik, il dit que le prophète ﷺ a dit : «celui qui lis «*Quand la terre tremblera* », cela lui équivaut à la moitié du coran, et celui qui lis «*Ô vous les mécréants*», cela lui équivaut au quart du coran, et celui qui lis «*Dis : <Il est Allah, Unique>*» cela lui équivaut au tiers du coran»⁶⁶.

﴿ قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ ﴾

« Dis: <Ô vous les infidèles > »

Une déclaration faite à l'ensemble des mécréants.

﴿ لَا أَعْبُدُ مَا تَعْبُدُونَ ﴾

“Je n'adore pas ce que vous adorez”

C'est à dire les statues et les égaux.

⁶⁵ Hadith *hassan* : rapporté par Abou dawoud (hadith 4396) et Tirmidhi (hadith 3325) et jugé bon par Albani dans *sahih targhib wa tarhib* (hadith 605).

⁶⁶ Hadith *hassan* : rapporté par Tirmidhi (hadith 2818) et jugé bon par Albani dans *sahih al-djami`* (hadith 605) sans la citation du mérite de la sourate *zilzila* «*Quand la terre tremblera*» qui se trouve au milieu du hadith.

﴿ وَلَا أَنْتُمْ عَابِدُونَ مَا أَعْبُدُ ﴾

« Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore »

C'est à dire que vous n'adorez pas Allah, celui que moi j'adore, car votre adoration est accompagnée de polythéisme, on n'appelle donc pas cela adoration (*ibada*).

﴿ وَلَا أَنَا عَابِدٌ مَا عَبَدْتُمْ ﴾

« Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez »

C'est à dire je n'adore pas vos adorations, je me conforma pas à elles et je ne les suis pas. Je l'adore uniquement suivant la manière dont il agrée.

LE SENS GLOBAL DE LA SOURATE

Allah, purté à Lui, a ordonné à son envoyé de dire aux infidèles, en annonçant publiquement et proclamant et qu'il se désavoue de ce qu'ils adorent en dehors d'Allah, que ce soit de manière apparente ou cachée. Tandis qu'eux, ils n'adorent pas Allah car leur purté d'intention dans l'adoration envers Allah est absente, leur adoration est accompagnée de polythéisme, on n'appelle donc pas cela adoration (*ibada*). Il a insisté sur cela pour que le premier indique l'absence de l'acte de leur part, et le deuxième pour indiquer que cela est devenu une caractéristique inhérentes, c'est pour cela qu'Allah a ensuite différencié les deux groupes en disant : « *A vous votre religion, et à moi ma religion* ».

LES BENEFICES TIREES DE CETTE SOURATE

1. l'obligation de vouer un culte exclusif a Allah Le Très haut, Lui seul.
2. Reconnaître la croyance de la prédestinée et que le mécréant est celui qui a mécré éternellement et que le croyant est celui qui a cru éternellement.
3. l'obligation de se désavouer du polythéisme et de ses gens.
4. répliquer à tous ceux qui appellent au rapprochement des religions, Allah a tranché entre la vérité et le faux, l'islam est la vérité et tout autre religion est fausse.

L'imam Chafi'i, qu'Allah lui fasse miséricorde, a pris comme preuve ce verset : « *A vous votre religion, et à moi ma religion* », pour dire que la mécréance est une seule communauté et par conséquent le juif peut hériter du chrétien et vice versa s'il y a entre eux un lien de parenté ou une cause qui induit l'héritage. Par contre l'imam Ahmed, lui, ne permet pas l'héritage entre eux de par le hadith de Jabir qui nous informe que le prophète ﷺ a dit : « les gens de deux religions différentes n'héritent pas l'un l'autre »⁶⁷.

5. le rang proche du prophète auprès d'Allah Le Très haut se traduit par l'infailibilité du prophète ﷺ devant l'acceptation des propositions faites par les polythéistes.

⁶⁷ Rapporté par Tirmidhi (hadith 2034) et authentifié par Albani dans *sahih al-djami`* (hadith 7613).

LES QUESTIONS

- ✓ **Première question** : Cite la cause de la descente de la sourate «*al-kafiroune*».
- ✓ **Deuxième question** : Cite deux cas parmi les cas où l'on récite la sourate «*al-kafiroune*» en citant la preuve.
- ✓ **Troisième question** : la sourate «*al-kafiroune*» a un mérite, cite une preuve pour cela.
- ✓ **Quatrième question** : Cite le sens global de la sourate.
- ✓ **Cinquième question** : Cite trois choses dont on profite de cette sourate.

FIN

LES SOURCES

الشيخ / عبدالرحمن السعدي Cheikh abderahman a-Sa`di	تيسير الكريم الرحمن في تفسير كلام المنان <i>tayssir al karim</i>	1
الشيخ / أبو بكر الجزائري Cheikh Abou bakr al-djazairi	أيسر التفاسير <i>Ayssar a-tafaasir</i>	2
الشيخ / محمد الرفاعي Cheikh Mohammed a-Rafa`i	مختصر تفسير ابن كثير <i>Moukhtassar tafssir Ibn Kathir</i>	3

فهرس

الصفحة	الموضوع
1	المقدمة
7	تفسير الاستعاذة والبسملة
13	تفسير سورة الفاتحة
29	تفسير سورة الناس
39	تفسير سورة الفلق
45	تفسير سورة الإخلاص
53	تفسير سورة المسد
59	تفسير سورة النصر
63	تفسير سورة الكافرون
68	المراجع وتوزيع الحصص
69	الفهرس

1ère édition, 2008/1429

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte.